

MINISTÈRE  
DE  
L'INTÉRIEUR.

Dossier concernant l'envoi au Musée  
d'un tableau de M<sup>o</sup> Verlat  
représentant: L'Assaut de Jérusalem  
par Godefroid de Bouillon

Musee royal de Paris  
D<sup>o</sup>

N<sup>o</sup> 552. 29/347

552. Tableau de M<sup>o</sup> Verlat: Godefroid de Bouillon à l'assaut de Jérusalem.

NUMÉRO  
D'ORDRE.

DATE  
DE LA PIÈCE.

ANALYSE.

952

Bruxelles 11 X<sup>bre</sup> 91

A Monsieur Smeyers  
Président de la Société  
Royale d'encouragement  
des Beaux-Arts

Antwerp

Nous avons l'honneur  
de vous adresser la copie  
-tion des deux tableaux  
de Verlat qui ont  
figuré à la <sup>recente</sup> ~~dernière~~  
exposition des œuvres  
du Maître organisée,  
à Anvers, par les  
soins de la Société  
Royale d'encouragement  
des Beaux-Arts.

Now President of the  
occasion, American  
the President, for  
Now remember of  
d'objets que vous  
avez eue de nous  
faire passer, pour  
la Collection du Mus  
= de un esprit  
de la gravure exécutée  
en 1888, d'après  
le tableau de Verlat  
intitulé "La Mes  
de Messie" & qui

à vous au Musée  
d'Harvard  
La Commission Direc  
trice d'et Musée  
très sensible à  
cette sympathique  
attention -

Yeuille &  
P. L. L. L.  
Le Secrétaire -  
P. L.



MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE & DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE  
N° 552

Anvers, le 24 Novembre 1891.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous faire part que nous venons de vous réexpédier, franco, par chemin de fer à votre adresse les tableaux que vous avez bien voulu nous confier pour la dernière exposition de notre regretté collègue Verlat.

Nous ne pouvons, Messieurs, que vous remercier vivement de cette preuve d'obligeante sympathie et vous prions d'agréer, pour les collections de votre Musée, comme témoignage de notre reconnaissance une épreuve de la gravure que notre Société a fait exécuter en 1888 d'après le tableau du maître "la Mère du Messie" qui se trouve au Musée d'Anvers.

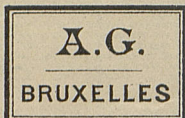
Veillez agréer, Messieurs, avec l'expression répétée de notre gratitude celle de notre considération la plus distinguée.

La Commission administrative.

Le Secrétaire  
E. de Meester

Le Président  
H. Simon

à Messieurs les Membres de la Commission  
des Musées royaux de peinture et de sculpture  
à Bruxelles



# Compagnies Belges d'Assurances Générales

SOCIÉTÉS ANONYMES

contre les Risques d'Incendie et sur la Vie.

Agences de Bruxelles, de Verviers et de  
La Haye (Hollande).

552  
J. de MOERLOOSE  
Bruxelles, 74, Rue du Marais.  
Verviers, 63, Rue de la Tranchée.

Assurances contre les Accidents & Risques de Transports.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE :  
DEMOERLOOSE ASSURANCES  
TÉLÉPHONE No. 523.

BRUXELLES, le 24 Novembre 1891.

N° 26024

Don Transports.

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE & DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE  
N° 352

Monsieur V. Siénon,  
Secrétaire de la Commission directrice des Musées  
Royaux de peinture et de Sculpture.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de  
votre lettre de ce jour, par laquelle vous m'informez que les  
deux tableaux de feu Charles Verlat, assurés contre tous  
risques de transport à la C<sup>ie</sup> d'Assurances Générales de Düssel-  
dorf, suivant police N° 169 en date du 1<sup>er</sup> Août 91, viennent  
d'être réexpédiés par chemin de fer d'Anvers au local des  
Musées, à Bruxelles.

Cet avis a été transmis à la C<sup>ie</sup> de Düsselboorf.  
Recevez Monsieur, l'expression de ma considération  
distinguée.

552

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE & DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

N<sup>o</sup> 552

Brux. 24 Nov. 1891

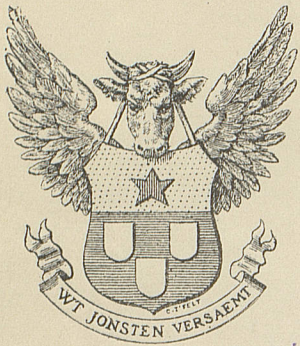
M<sup>r</sup> J. De Moertvossé

74. Rue du Marais

La Société royale  
d'encouragement des Beaux-arts  
d'Anvers vient de nous informer,  
et nous nous empresse de vous  
en donner avis, qu'elle a remis  
au Chemin de fer, pour nous  
être adressés, les deux tableaux  
de feu Charles Verlat dans  
l'appréhension contre les dommages  
et pertes, au sujet de ce qui a été  
fait à notre intention  
au sujet d'étant de par la Com-  
-pagnie d'Ass. gén. à Dusseldorf

Ag. Mr. l'op. J<sup>e</sup>

reçu C<sup>o</sup> Dir.  
Le Secrétaire  
J<sup>e</sup>



SOCIÉTÉ ROYALE D'ENCOURAGEMENT DES BEAUX-ARTS

FONDÉE EN 1788

992

Anvers, le 23 novembre 1891

24

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE & DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

N<sup>o</sup> 552

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de vous informer que je viens de faire remettre au chemin de fer, francs à votre adresse, les trois colis tableaux & cadres dans lesquels vous nous avez fait parvenir les deux œuvres de Verlat appartenant aux musées royaux et qui ont figuré à la dernière exposition de ce maître.

Dans l'espoir que cet envoi vous parviendra en de bonnes conditions je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

pr. le Secrétaire  
O. Claessens

Monsieur J. Stienou Secrétaire des musées royaux  
de peinture & de sculpture  
à Bruxelles

952

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE & DE SOULPTURE  
DE BELGIQUE

N<sup>o</sup>

552

M<sup>r</sup> Frédéric Belpaire

Membre de la Commission  
Directrice de la Société d'Encouragement  
des Beaux-arts

à Anvers

48. Avenue Margraves

J'ai vu le dessin exposé par  
votre Lettre du 27 de ce mois, nous avons  
l'honneur de vous accuser la réception  
du mandat-poste de F 54. 50, que  
vous avez bien voulu nous faire parvenir  
en remboursement du frais d'assurance  
(Aller & retour) des deux tableaux de Ch.  
Perlet appartenant, sous le n<sup>o</sup> 1 et 2  
nous croyons utile, M<sup>r</sup> le Commissaire,  
la recommandation contenue dans un  
de 10 de Courant d'être procédé en temps  
nécessaire de la réimpression à Bruxelles  
des deux tableaux dont il s'agit.

Reçut. M<sup>r</sup> le Commissaire, par l'op. de nos  
Instruments dect. par la C<sup>o</sup> Div.

Le Secrétaire  
D<sup>l</sup>



SOCIÉTÉ ROYALE D'ENCOURAGEMENT DES BEAUX-ARTS

FONDÉE EN 1788

552

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE & DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE  
N<sup>o</sup> 552

Anvers... 25 Août 1891.

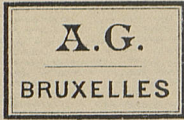
Monsieur P. Stienon,  
5, rue du Musée, Bruxelles.

Satisfaisant à la demande formulée par votre lettre adressée au Secrétaire de notre Société, j'ai l'avantage de vous adresser en un mandat-poste que vous trouverez ci-inclus, la somme de  $\text{fr } 54.50$ , montant de vos avances pour l'assurance pendant le transport à l'aller et au retour, des deux tableaux de Verlat que les Musées Royaux ont bien voulu nous céder pour notre exposition triennale.

Veuillez m'en accuser réception et agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Judru Belpaire

Avenue Margrave 48



# Compagnies Belges d'Assurances Générales

SOCIÉTÉS ANONYMES

contre les Risques d'Incendie et sur la Vie.

Agences de Bruxelles, de Verviers et de  
La Haye (Hollande).

J. de MOERLOOSE  
Bruxelles, 74, Rue du Marais.  
Verviers, 63, Rue de la Tranchée.

Assurances contre les Accidents & Risques de Transports.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE :  
DEMOERLOOSE ASSURANCES  
TÉLÉPHONE No. 523

BRUXELLES, le 10 Août 1891

N°

MUSEES ROYAUX  
DE PEINTURE & DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

*552*  
N° *552*  
Prise à Monsieur G. Stierou de vouloir  
renvoyer signé à Monsieur J. de Moerloose le 4<sup>e</sup>  
exemplaire ci-joint à la police N° 169. de la B<sup>re</sup> d'ass.  
G<sup>le</sup> à Dusseldorf.

Cet exemplaire est destiné aux Archives de la  
Compagnie.

J. de Moerloose,  
Gérant Général.

992

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE & DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

Brux. le 10 Aoust 1891

N<sup>o</sup> 552

M<sup>r</sup> Ch. D. Meester  
Secrétaire de la Société royale  
d'Encouragement des Beaux-Arts  
à Bruxelles.

Nous avons l'honneur de vous  
donner avis des Expériences des trois Caisses  
renfermant les deux tableaux de Ch. Verluf  
appartenant aux collections de l'Etat et  
de vous à la présente la police d'Etat  
d'apporter pour les risques de transport  
par Chemin de fer.

Les frais que nous avons payés de  
ce chef s'élèvent à F. 54.50. Nous vous  
prions de vouloir bien nous rembourser  
cette somme au moyen d'un Mandat-ports.

Nous remercions, etc., que l'assurance  
a été faite pour l'aller et le retour.  
Il est donc évident que nous sommes privés  
de la date de la réexpédition des deux tableaux  
puisque s'agit qu'il y aura à l'avenir,  
après que nous pourrions demander, un  
temps utile l'assurance doit et ne peut  
être faite dans la police d'assurance.

Ch. D. Meester, Sec. de la Société.

Ch. D.  
Secrétaire  
M

L'Administration des Chemins de fer se déclare avoir  
reçu des Musées royaux de Peinture & de Sculpture trois  
Cassettes contenant deux tableaux de M<sup>r</sup> Charles Verlat,  
avec cadres, & admis à la Société royale d'encouragement  
des Beaux-arts, à Anvers, rue de Tournai. —

Bruxelles, le 10 août 1891.

P.<sup>r</sup> l'Administration des Chemins de fer.

Le facteur chargé de la prise de ces cassettes,

Lassemer

952  
MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE & DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

N<sup>o</sup> 582



# Compagnies Belges d'Assurances Générales

SOCIÉTÉS ANONYMES

contre les Risques d'Incendie et sur la Vie.

Agences de Bruxelles, de Verviers et de  
La Haye (Hollande).

J. de MOERLOOSE  
Bruxelles, 74, Rue du Marais.  
Verviers, 63, Rue de la Tranchée.

Assurances contre les Accidents & Risques de Transports.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE :  
DEMOERLOOSE ASSURANCES  
TÉLÉPHONE No. 523.

BRUXELLES, le 8 Août 1891.

N<sup>o</sup> 26069  
Don Transports.

Monsieur V. Sticnon,

Secrétaire de la Commission directrice des Musées  
royaux de peinture & de sculpture de Belgique,  
Place du Cluseau,

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE & DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE  
N<sup>o</sup> 552

Monsieur,

J'ai l'avantage de vous soumettre inclus,  
en triple, la pol. N<sup>o</sup> 169. de la C<sup>ie</sup> d'Assurances Générales  
à Dusseldorf, assurant contre tous dommages causés par  
pertes & avaries résultant d'un accident de transport par  
chemin de fer & voiture de Bruxelles à Anvers (Aller &  
retour), deux tableaux du peintre Ch. Verlat pour une  
valeur totale de 35.000 francs.

La prime y afférente y compris les frais,  
importe à votre débit Fr. 54,58.

Je vois sans faire remarquer que la prime  
de fr. 54,58 y compris les frais a été appliquée sans ratification de la Compagnie.  
il est donc bien entendu que si elle exigeait une prime  
supérieure, mais n'excédant pas Fr. 2.000, vous auriez à me  
suppléer la différence.

Veuillez avoir l'obligeance de remplir la  
date

date de l'expédition des tableaux & me renvoyer deux  
triples de la police, revêtus de votre signature.

Recevez Monsieur, mes salutations les plus  
distinguées.

J. M. M.

*[A large diagonal line is drawn across the page, likely indicating a fold or a separator.]*

1801

*[The lower portion of the page contains several lines of extremely faint, illegible handwriting, which appear to be bleed-through from the reverse side of the paper.]*

552



# Compagnies Belges d'Assurances Générales

SOCIÉTÉS ANONYMES

contre les Risques d'Incendie et sur la Vie.

Agences de Bruxelles, de Verviers et de  
La Haye (Hollande).

J. de MOERLOOSE  
Bruxelles, 74, Rue du Marais.  
Verviers, 63, Rue de la Tranchée.

Assurances contre les Accidents & Risques de Transports.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE :  
DEMOERLOOSE ASSURANCES  
TÉLÉPHONE No. 523.

BRUXELLES, le 8 Août 1891.

N° 26066  
Don : Transports.

Monsieur V. Siénon,  
Secrétaire de la Commission directrice des Musées  
royaux de peinture et de sculpture en Belgique,  
Place du Musée,

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE & DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE  
N° 552

Monsieur,

Afin de vous être agréable, je prends  
sur moi d'accepter l'assurance de transport des deux  
tableaux de Bruxelles à Arrives (Aller & retour), à la prime  
de fr. 1,50 %. Il reste bien entendu que le cas  
étant tout à fait exceptionnel, il ne pourra être  
invoqué comme précédent.

Je vous soumetts à nouveau la police  
n° 169, et la Co<sup>te</sup> d'Assurances Générales à Brusselsdoof.  
d'un transport, frais compris, de Fr. 54,50.

Renvoyez me renvoyez deux triples revêtus  
de ma signature et agréés Monsieur, mes salutations  
les plus distinguées.

*(Signature)*

Anvers, le 7 Août 1891

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE & DE SCULPTURE  
DE BELGIQUEN<sup>o</sup> 552

Messieurs,

L'assurance des risques de transport n'a pas été faite par vous, aucun particulier ni administration ne l'ayant exigé jusqu'ici. Si le Musée de Bruxelles le désire, veuillez avoir l'obligeance de le faire vous-même, les frais devant être supportés par vous et veuillez les faire percevoir au même temps que les frais d'expédition, par les soins de l'administration.

Veuillez agréer je vous prie, mes salutations distinguées.

Schmitz  
Ch. de Meester



MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE & DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

Brux. le 5 août 1891

N<sup>o</sup> 552

M<sup>rs</sup> E. De Meester

Secrétaire de la Soc. Roy.  
d'Encouragement des Beaux-Arts  
à Anvers.

Votre honneur du 4 de ce mois  
me répond pour mes renseignements  
demandés par notre lettre du 3  
courant. Nous désirions savoir  
en effet si votre Société avait  
fait opérer les usages de trans-  
port de Bruxelles à Anvers des  
cours tabulaires de feu Ch. Verlat  
ou s'il entrerait dans ses  
vues que nous nous en chargions  
nous-mêmes, <sup>à ses frais</sup> ~~à ses charges~~.  
Ce point est essentiel à  
connaître avant de confier  
les tabulaires au Chemin de fer  
& nous nous serons obligés

de vouloir nous faire connaître  
vos intentions par le retour  
du Courrier.

Apr. Mlle Secret. Vnf.  
On ne peut.

Je la C. Dir.  
Le Secrétaire  
Vnf.

DES  
BEAUX-ARTSMUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE & DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

N° 552

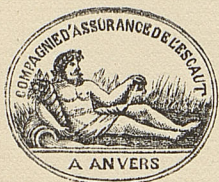
Messieurs,

J'ai l'honneur de  
vous faire parvenir ci-joint  
un billet du Directeur de la  
Cie L'Éclair, vous donnant  
la certitude que les tableaux  
de Verbet si obligeamment  
mis à votre disposition par  
le Musée de Bruxelles, ont été  
attribués aux hommes indiqués.

Agreés je vous prie  
mes saluts et très distingués.

Le Secrétaire

O. de Meester



Anvers, le 4 vent 1891

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE & DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

N<sup>o</sup> 552

N. DIERCXSENS

DIRECTEUR

RUE VÉNUS, 32

Abbesens

552  
Mienst isse orde verbal  
assurances est prise pour les  
tableaux et verlat du musée  
de Bruxelles soit:

f 25000. Godefrid de Bommel etc  
vouw Berger dependant du triepaan  
dans local de l'exposition  
triennale à partir de ce jour  
à enrichi.

Je vous prie de m'adresser l'expression  
de mes sentiments distingués.

W. Esmer  
A la société royale des Beaux-arts  
Cg

N° 552

Mus. 3 Juin 1891

à M<sup>r</sup> E. de Maester  
Secrétaire de la Société royale  
de l'enseignement des Beaux-Arts  
à Anvers

Répondant à votre lettre du  
5 de ce mois, j'ai l'honneur de  
vous informer que les Musées  
royaux vous adressent prochainement  
les deux tableaux de  
Jus. Ch. Verclart, appartenant à une  
collection de l'État et qui sont  
confiés à la Société royale  
de l'enseignement des Beaux-Arts,  
à Anvers pour figurer à  
l'Exposition triennale de cette  
ville.

Mais avant de donner suite  
à l'expédition de ces deux ouvrages,

il serait essentiel de savoir si la  
Société a fait le nécessaire pour  
l'assurance contre les risques  
de transport, des deux tableaux  
dont il s'agit et de rien négliger  
à l'opposé de ce qui est soigneusement  
remis au Chemin de fer.

Très-volontiers, avec le Secrétaire  
d'agr. de ma part, etc.

Le Secrétaire  
J. M.

DES  
BEAUX-ARTSMUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE & DE SOULPTURE  
DE BELGIQUEN<sup>o</sup> 552

Monsieur,

Je viens de recevoir une lettre de Monsieur le Ministre de l'Intérieur accordant l'autorisation d'exposer les tableaux "Godefrid de Bonillou à l'assaut de Jérusalem", "Un chien de benger défendant son troupeau", conservés au Musée de Bruxelles, à l'exposition spéciale des œuvres de l'étranger, au Salon triennal de cette année.

Permettez-moi de vous prier au nom de la Commission administrative, de bien vouloir vous

Changer de l'emballage de ces  
tableaux et de nous les faire  
expédier le plus tôt possible  
en notre local Rue de Valenciennes.

Notre collègue, Monsieur Albert  
De Vriendt, m'a conseillé de  
recourir à votre obligeance pour  
vous rendre ce service; notre société  
n'ayant pas de correspondant  
à Bruxelles qui puisse  
se charger des soins de cet  
emballage. Tous les frais  
d'expédition de même que  
l'assurance sont à notre charge.

Sans l'espoir que vous  
voudrez bien nous accorder

cette preuve d'intérêt, agréés  
je vous prie, mes salutations  
distinguées.

Le Secrétaire

C. de Meester

Brux. 24 Juillet 1891

à Mr le Ministre des  
Intérieurs & c

552  
653

Comme suite à votre  
lettre du 18 de ce mois (qui  
nous est parvenue hier), chef  
de Bureau - Arts, N<sup>o</sup> 24190)  
nous avons l'honneur de vous  
informer que nous croyons  
pouvoir fixer respectivement  
à 25 000 fr et 10 000 francs  
la valeur des deux tableaux  
de feu Charles Verlat ("Godfrid  
de Daxillon et l'assaut de  
Jérusalem" et "un Chien de berger  
défendant son troupeau") mis  
par le Gouvernement à la dis-  
position de la Société royale  
pour l'Encouragement des  
Beaux-Arts d'Anvers à  
l'occasion d'une exposition  
spéciale des œuvres de cet  
artiste.



Il est demandé, M<sup>r</sup> Klein  
que la dite Société se chargera  
elle-même de faire assurer  
les deux voiles précitées qui  
nous seront à sa disposition  
à moins qu'il n'y ait dans  
nos instructions de nous  
charger des Sums de l'em-  
ballage et de l'expédition

Signé.

Le Président

Le Secrétaire

D. G. Tottin

D. G.



MINISTÈRE  
DE  
L'INTÉRIEUR  
ET DE  
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

BRUXELLES, LE 18 juillet 1891.

lettre reçue le 23 juillet

Urgent

Messieurs

ADMINISTRATION  
des  
SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS.

N<sup>o</sup> 2470

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro  
de la dépêche ainsi que l'indication de l'Adminis-  
tration

952

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE & DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

N<sup>o</sup> 552

ANNEXE.  
SOMMAIRE.

La société royale pour l'encouragement des beaux-arts d'Anvers, qui a organisé cette année, l'exposition triennale en cette ville, dispose d'un salon spécial pour y réunir les principales œuvres de feu Charles Verlat. Elle demande, à cette occasion, au Gouvernement, de mettre à sa disposition, vers la fin de ce mois, des deux tableaux de musée moderne représentant "Godefroid de Bouillon à l'assaut de Jérusalem" et "Un chien de berger défendant son troupeau". Je crois devoir faire un accueil favorable à cette demande.

En même temps la dite société désire connaître la valeur de ces tableaux, dans le but de les faire assurer pour toute la durée de l'exposition, et pendant leur transport aller et retour, dont les frais seront à sa charge.

Je vous prie de vouloir bien répondre d'urgence à cette dernière question.

Agnez, Messieurs, l'assurance demandée considération distinguée.

Le Ministre des Intérieurs  
et de l'Instruction publique.

J. Kuber

À la Commission directrice  
des musées de peinture de ce

MINISTÈRE

Bruxelles, le 20 Mai 1856.

DE

L'INTÉRIEUR.

3<sup>e</sup> DIVISION, 2<sup>e</sup> Section  
N<sup>o</sup> 8112

MUSEE ROYAL  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
N<sup>o</sup> 552

Messieurs,

N. B. Rappeler dans la réponse la date  
et le numéro de la dépêche, ainsi que  
l'indication de la division.

ANNEXE

SOMMAIRE.

*Exp. de Verlat: Chim de Bouillon  
N<sup>o</sup> 653.*

J'ai l'honneur de vous  
informer que l'on a déposé,  
il y a quelques temps, au Musée  
royal de peinture, le tableau de  
M<sup>r</sup>. Verlat <sup>dir. gm. 1847</sup> représentant l'assaut  
de Jérusalem par Godefroid de  
Bouillon, qui a figuré au salon  
de 1854. Je vous prie de le placer  
dans la galerie des œuvres modernes.  
Agréez, Messieurs, l'assurance  
de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

*P. de Decker*

A Messieurs les Membres de la  
Commission administrative du Musée  
royal de peinture et de sculpture,  
à Bruxelles

Bruxelles le 13 février 1855

0552

Messieurs

Je vous prie de bien vouloir envoyer immédiatement à M. Verlat artiste peintre à Paris rue Pigalle n°77 , son tableau d'histoire représentant Godefroid de Bouillon à l'assaut de Jérusalem , acquis l'année dernière pour le compte du Gouvernement et qu'il a demandé l'autorisation d'exposer à la Grande Exposition de Paris

Il importe que ce tableau soit envoyé avec son cadre

Agréez.....

Le Ministre de l'Intérieur

(s) Simon



Monsieur J. Stienon,  
Secrétaire des Musées royaux de  
peinture & de Sculpture  
rue du Musée  
à Bruxelles

